

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/06/17
Affichage le : 07/07/17
Transmission préfecture le : 07/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170623-lmc198062-DE-1-1
Du : 07/07/17
Délibération exécutoire le : 07/07/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE
APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT
DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX EOLE (REA N° 3)

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M JEAN-FRANÇOIS RAYNAL ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le dossier d'avant-projet de prolongement du RER E à l'Ouest, de janvier 2014 ;

Vu le dossier d'avant-projet modificatif de juillet 2015 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 20 juin 2016 approuvant le projet de protocole - cadre relatif aux engagements financiers et aux conventions nécessaires à la réalisation du projet de prolongement du RER E (EOLE) à l'Ouest ;

Vu la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France du 7 juillet 2016 approuvant le protocole - cadre relatif au financement du prolongement du RER E – EOLE à l'Ouest jusqu'à Mantes-la-Jolie ;

Vu la délibération n° CS 2016 – 03 du Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris en date du 11 juillet 2016 autorisant la conclusion avec l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines, le Département de Paris, SNCF Réseau, SNCF Mobilités, et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France du protocole - cadre relatif aux engagements financiers et aux conventions nécessaires à la réalisation du projet de prolongement du RER E EOLE à l'Ouest ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du 7 octobre 2016 approuvant la convention relative au financement des travaux « REA n°2 » ;

Vu le protocole-cadre relatif aux engagements financiers et aux conventions nécessaires à la réalisation du projet de RER E EOLE à l'Ouest, notifiés en date du 6 février 2017 ;

Vu le projet de convention relative au financement de la réalisation des travaux « REA n°3 » annexé à la présente délibération ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve les termes de la convention relative au financement de la réalisation des travaux « REA n°3 », annexée, fixant le montant total de la subvention attendue du département des Yvelines à 82,02 M€ HT (c.é 01/2012) soit 84,12 M€ HT courants conventionnels, pour la période 2018 – 2019, et dont les acomptes successifs seront versés suivant les modalités de versement définies à l'article 4 de la convention.

Rappelle que le Département conditionne son engagement dans le financement du projet au respect du calendrier prévisionnel des travaux annonçant la mise en service de la totalité de la nouvelle liaison jusqu'à Mantes dans un délai de 8 ans à compter de la signature du protocole-cadre relatif aux engagements financiers.

Dit que la dépense sera imputée sur le chapitre 204, article 204163 du budget départemental 2018 et suivants.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX EOLE (REA N° 3)

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Alexandre Joly, Laurence Trochu.